

Image not found or type unknown



Interprétation décision jaf et horaire du samedi matin

Par **chat2008_old**, le **23/11/2007** à **04:48**

Bonjour, rnje suis dépacée depuis fin juin 2007 dans un contexte de séparation difficile et avec un enfant né de cette ancienne union. Le jaf a rendu un jugement provisoire suivant : « semaine paire, le père a l'enfant du jeudi soir au lundi matin, semaine impaire, du jeudi soir au samedi matin. La mère doit aller chercher chez le père le chercher. »rnJ'aimerais savoir à quelle heure je suis en droit d'aller chercher notre enfant chez lui le samedi matin sachant que je souhaite raisonnablement aller le chercher vers 9H30 et que mon ex conjoint n'ai pas d'accord et me le rendra pas avant 12H. Comment puis je faire ? C'est à priori sur mon week-end que je perds ½ journée avec mon enfant. Le reste de la semaine, il est chez sa nourrice de 9H à 18H30. Merci vraiment pour votre réponse urgente, je suis démunie et accablée.